



MEDICARE HTM

REGULARISATION POSE CLOUS

Clous méatiques UltraPlug

vendus à la paire

Prescription effectuée par : (nom de l'ophtalmologiste) _____

Patient :

NOM _____ Epouse _____ Prénom _____

Adresse _____

Produits	Taille	Réf	Lots (ou coller étiquette)	Qté	Prix € TTC boite de 2	Prix € TTC
Clou bouchon Permanent UltraPlug- Pack de 2 bouchons <small>VENDUS EXCLUSIVEMENT PAR PAIRE</small> Surgical Specialities, CE 1639	0.5 mm	PPLUG5			131,10	
	0.6 mm	PPLUG6			131,10	
TOTAL						

Ces dispositifs médicaux de classe IIb, portent le marquage CE et est inscrit sur la liste LPP (liste des produits et prestations) de l'assurance maladie avec le numéro 8187529, désignation « implant ophtalmologique lacrymal, bouchon ou clou-trou méatique »

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées à des fins de traitement de la commande et uniquement à cette fin. Conformément à la directive européenne relative au R.G.P.D., je dispose d'un droit d'accès, rectification ou de suppression que je peux exercer par email à rgpd@medicare-htm.com ou par courrier.

Fait à _____ le _____

Signature

A ce document (*dûment complété et signé*), nous vous demandons de bien vouloir joindre le règlement par chèque à l'ordre de MEDICARE-HTM.

Dès réception du règlement, nous transmettrons au patient en retour la facture acquittée accompagnée de la feuille de soins.

Pour obtenir le remboursement, il faut transmettre à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM):
→ L'ordonnance établie par le médecin portant la mention "Prothèses internes pour voies lacrymales"
→ La feuille de soins